



Les enfants handicapés

La Convention relative aux droits de l'enfant (articles 2 et 23) et la Convention relative aux droits des personnes handicapées (article 7) garantissent aux enfants handicapés physique ou mental les mêmes pleins droits à une vie décente dans des conditions assurant la dignité, tout en favorisant l'autonomie et en facilitant la participation active de l'enfant dans la communauté. Malheureusement, des obstacles sociaux, culturels, physiques, structurels et économiques empêchent souvent les enfants handicapés d'avoir accès aux services et de participer significativement sur un pied d'égalité avec les autres, alors qu'ils sont sujets à de multiples vulnérabilités du fait de leur handicap qui les met dans des situations de risque accru d'abus, d'exploitation, de violence sexuelle ou basée sur le genre, de négligence, et d'abandon. Les enfants handicapés peuvent être vus comme des charges pour leurs familles, et leur groupe reste souvent invisible dans la société. Le déplacement forcé aggrave souvent leur situation tout en exacerbant les facteurs de risque. Cependant, les situations de déplacement peuvent également créer des opportunités pour que ces enfants accèdent aux services qui ne leur étaient pas offerts précédemment, et peuvent ainsi devenir un moteur du changement des perceptions et des attitudes vis-à-vis de ces enfants.

Messages clés

- ➔ La protection, la prise en charge et le développement des enfants handicapés devraient se fonder sur les **systèmes de protection de l'enfance, de sécurité sociale et d'éducation existants**.
- ➔ **Les enfants handicapés ne forment pas un groupe homogène** ; chaque enfant a des capacités et des besoins différents. Ainsi, les stratégies d'intervention efficaces doivent **se concentrer sur la réponse à apporter à la fois aux risques et à l'environnement de protection plus large** ainsi qu'aux **facteurs de risque individuels de chaque enfant**.
- ➔ Impliquez les enfants handicapés et leurs aidants dans leur propre **protection par les programmes relevant de l'approche communautaire de la protection**, y compris via les initiatives de soutien par les pairs, tout en plaidant pour leur participation concrète dans les processus communautaires de prise de décision.
- ➔ **Analysez les obstacles limitant leur accès aux services**, notamment à l'enregistrement, à l'éducation, aux soins médicaux, à la réhabilitation, aux lieux publics, et aux opportunités de loisirs, et travaillez pour les rendre accessibles et accueillant pour tous (inclusif).
- ➔ Développez et mettez en place des activités pour **prévenir les accidents et les blessures qui peuvent avoir pour conséquences des handicaps**, et établissez des programmes de réponse qui prennent en charge à la fois les besoins développementaux de l'enfant, relatifs à sa protection physique, ainsi que ses besoins psychosociaux, immédiats et à long terme.
- ➔ **Les programmes de sensibilisation qui traitent des attitudes et des pratiques discriminatoires à l'encontre des enfants handicapés sont essentiels**.
- ➔ Les plans de contingence et **les réponses immédiates aux urgences** devraient prendre en considération les droits et les besoins des enfants handicapés (y compris ceux qui peuvent devenir handicapés en conséquence de l'urgence).
- ➔ Mettez en place des procédures pour **identifier et évaluer la situation des enfants handicapés**, afin de les guider via des systèmes de référence vers **les services appropriés**.



Cette note de référence a été produite par l'Unité de Protection de l'Enfance au sein de la Division de la Protection Internationale, pour fournir des orientations aux opérations du terrain sur des problèmes essentiels relatifs à la protection de l'enfance.

Problématiques à la Protection des enfants handicapés

- ➔ Les filles et les garçons handicapés ont plus de probabilités d'être victimes de violence ou d'abus verbaux, sexuels, physiques et psychologiques à la maison ou dans la communauté, sachant que les enfants porteurs de handicap mental ou de troubles intellectuels sont dans les situations les plus risquées.
- ➔ Le harcèlement, le ridicule, la stigmatisation et la discrimination par les pairs entraînent souvent la déscolarisation partielle ou totale, ce qui affectera par la suite les futures opportunités de l'enfant relatives aux moyens de subsistance ainsi que son autonomie.
- ➔ Les enfants handicapés sévères peuvent être vus comme des charges ou une honte pour la famille, et ont de fortes probabilités d'être gardés cachés, privés de la nourriture nécessaire, et de subir des abus.
- ➔ Les enfants nouvellement déplacés sont confrontés à des risques additionnels relatifs au changement d'environnement et à la disruption des structures de protection de la famille et de la communauté.
- ➔ Les personnes handicapées, y compris les enfants, sont souvent mal-informées des améliorations ou des changements dans les services à cause du manque d'information dans un format accessible.
- ➔ Les enfants avec plusieurs incapacités et les personnes subvenant à leurs besoins peuvent manquer des fournitures de base nécessaires à l'hygiène et aux soins, comme du savon, de l'eau, des vêtements ou des couches, et des matelas.
- ➔ Les enfants qui viennent d'être victimes d'un handicap durable peuvent être en situation de risque accru si leurs besoins psychologiques et relatifs à la réhabilitation ne sont pas traités.

Terminologie du handicap

La terminologie utilisée pour faire référence aux personnes handicapées contient souvent des connotations négatives, et joue un rôle majeur dans la persistance des stéréotypes, préjugés, de la discrimination, dévalorisation et explique en partie les obstacles auxquels elles sont confrontées en société. L'utilisation de désignations et de termes négatifs peut avoir des conséquences à long terme sur les enfants puisque ceux-ci insinuent un sens de l'incapacité, de la dépendance, et une faible confiance en soi.

C'est pourquoi les programmes de protection de l'enfance devraient disposer de stratégies pour identifier et remettre en cause l'utilisation de terminologie dégradante tout en faisant la promotion des concepts respectueux se concentrant sur les capacités des enfants.

Quelques statistiques

Les statistiques et les données relatives aux enfants handicapés sont limitées, et varient selon la définition et le système de mesure du handicap. Cependant, selon l'OMS, environ **15.3% de la population mondiale** porte un handicap sévère ou modéré. L'UNESCO estime que – **200 millions d'enfants dans le monde subissent une certaine forme de handicap**. Un rapport conjoint de l'OMS et de la Banque Mondiale portant sur le handicap (2011) estime que **5.1% des enfants âgés de 0 à 14 ans** sont victimes d'une incapacité « modérée ou sévère », sachant que **0.7 % d'entre eux sont victimes de handicaps sévères**.

Concepts clés

HANDICAP : Il n'existe aucune définition du handicap faisant l'objet d'un consensus international. Néanmoins, le HCR comprend le handicap comme étant une combinaison de déficiences ou de troubles physiques, mentaux, intellectuels ou sensoriels à long-terme, qui, en interaction avec de nombreux obstacles environnementaux et comportementaux, restreint la participation entière et active des personnes vivant avec celui-ci dans la société sur un pied d'égalité avec les autres.

PRÉVENTION & RÉPONSE : La prévention et la réduction des handicaps futurs visent à assurer que les enfants ne subissent pas de risques pouvant avoir pour conséquence un handicap, tout en assurant l'accès à l'identification et aux interventions précoces, lorsque cela est approprié.

Les programmes de réponse devraient se concentrer à la fois sur la prise en charge des besoins psychosociaux, de protection physique et développementaux immédiats et à long-terme des enfants handicapés.

INCLUSION : L'inclusion englobe l'établissement d'une série de mesures pour s'assurer que tous les enfants handicapés ont un accès égal et sans discrimination aux services, y compris aux opportunités d'apprentissage et de jeux. Rendre l'éducation, l'école et les autres installations accueillantes et respectueuses de tous (inclusives) implique : (1) La création d'un cadre juridique et politique approprié, (2) le fait de rendre les lieux et les installations publics accessibles et pertinents pour tous ; (3) la formation des éducateurs et des animateurs aux techniques permettant d'impliquer les enfants handicapés dans toutes les activités ; (4) la promotion d'un environnement accueillant, non-discriminatoire, et respectueux de tous, et (5) le changement des comportements qui renforcent et nourrissent les préjugés.

APPROCHE DUALE : Dans le cadre des systèmes de protection de l'enfance, le HCR adopte une approche duale:

- **Approche transversale** : Conception de toutes les réponses pour qu'elles soient inclusives et accessibles, y compris pour les enfants handicapés.
- **Intervention ciblée** : Fournir des services plus ciblés pour répondre aux besoins spécifiques des enfants handicapés.

PROGRAMMES DE SOUTIEN PAR LES PAIRS :

Les relations amicales ou de pairs sont des éléments essentiels de la croissance : elles fournissent de la compagnie, aident à développer les réseaux sociaux essentiels, et renforcent la protection des enfants face à de nombreuses formes de violences. Cependant, les enfants handicapés sont confrontés à de nombreuses difficultés pour établir et maintenir ces relations entre eux et avec d'autres enfants de leurs communautés. Les programmes et les initiatives scolaires et communautaires promouvant les relations de pairs entre les enfants porteurs ou non de handicap, notamment en facilitant l'acceptation, les interactions sociales, et les médiations de pairs peuvent aider à réduire la discrimination et l'isolement, et à soutenir les expériences positives d'apprentissage pour tous les enfants.

Mesures clés : Ce que peuvent faire le HCR et ses Partenaires

Cadre juridique et politique

- ➔ Établir la liste des lois, politiques et procédures administratives nationales relatives aux enfants handicapés et les analyser.
- ➔ Soutenir les départements et les ministères sectoriels responsables des services sociaux, de l'éducation, et de la santé pour qu'ils développent des politiques et des interventions concrètes pour à la fois assurer l'accès de tous les enfants à ces services et pour répondre aux besoins spécifiques de tous les garçons et de toutes les filles handicapés.
- ➔ Intégrer des dispositions relatives à la protection et aux soins à apporter aux enfants handicapés dans les Procédures Opérationnelles Standards (POS) et dans les plans de contingence.
- ➔ Plaidoyer pour la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Connaissances & Données

- ➔ Conduire des analyses sur les obstacles à la participation et à l'accès aux services auxquels sont confrontés les enfants handicapés, la situation des enfants handicapés, ainsi que sur les risques pouvant mener à des blessures ou à des invalidités.
- ➔ En vous fondant sur les slogans des campagnes « Nothing About Us, Without Us » (« Rien sur nous sans nous »), impliquer les filles et les garçons handicapés dans la collecte et l'analyse d'informations, en cherchant à identifier les risques de protection particuliers des enfants handicapés.
- ➔ Analyser et comprendre les perceptions, le comportement et les pratiques de la communauté en ce qui concerne le handicap, ainsi que la manière dont la communauté s'occupe traditionnellement des personnes handicapées.
- ➔ Établir des mécanismes tels que l'enregistrement mobile et la prise de contact directe avec la communauté pour identifier et enregistrer proactivement les enfants handicapés qui peuvent ne pas pouvoir accéder aux lieux d'enregistrement et qui de fait pourraient rester invisibles.
- ➔ Assurer la collecte des données ventilées par sexe, par âge et par handicap dans proGres et dans les autres bases de données.

Coordination

- ➔ Établir une carte des acteurs nationaux (étatiques et issus de la société civile) travaillant pour protéger et s'occuper des enfants handicapés, y compris les Organisations de Personnes Handicapées (OPH).
- ➔ Veiller à ce que les enfants handicapés soient pris en compte dans le programme des groupes de coordination.
- ➔ Améliorer et renforcer la participation des enfants handicapés dans les mécanismes communautaires et plaider pour l'élection de personnes handicapées au Comité de gestion du camp.

Capacités humaines & financières

- ➔ Renforcer les capacités du personnel et des interprètes en matière de participation et de communication avec les enfants handicapés.
- ➔ Garantir que les ressources financières nécessaires soient allouées à la programmation pour les enfants handicapés, et mettre en œuvre les capacités suffisantes pour suivre la situation des enfants et des personnes chargées de subvenir à leurs besoins.
- ➔ Promouvoir activement l'implication significative des personnes handicapées en tant que bénévoles communautaires de Protection de l'Enfance, ou pour d'autres fonctions bénévoles.

Prévention & Réponse

- ➔ Assurer un environnement sans danger pour les enfants afin de prévenir les blessures irréparables (par exemple via des sessions éducatives visant à réduire les risques des mines, ou en recouvrant les puits/ les trous, ou en vérifiant la qualité des constructions des endroits où les enfants apprennent et jouent).
- ➔ Veiller à ce que les informations à propos des problématiques de protection et des services de soutien à disposition soient communiquées dans une forme adaptée et qu'elles soient disponibles dans les forums où les enfants handicapés et leurs familles se rendent.
- ➔ Veiller à ce que des espaces adaptés aux enfants et des programmes récréatifs ou de soutien psychosocial existent et soient accessibles et inclusifs, avec du personnel compétant pour identifier et communiquer avec les enfants handicapés.
- ➔ Promouvoir les approches communautaires en matière de programmation, comme par exemple la création d'un groupe de soutien des aidants d'enfants handicapés, ou l'inclusion d'enfants handicapés dans les groupes éducatifs relatifs à la petite enfance.
- ➔ Veillez à ce que des programmes pour prévenir et répondre à la SGBV soient accessibles pour les enfants handicapés qui sont en situation de risque accru, et qu'ils répondent bien à leurs besoins de protection.
- ➔ Former les directeurs d'établissements scolaires et les professeurs aux techniques d'enseignement inclusif, et travailler avec les partenaires pour avoir accès à des mesures de rattrapage ou à des mesures éducatives spécifiques si possible.
- ➔ Se baser sur les capacités et les services existants, et fournir des services d'habilitation et de réhabilitation au stade le plus précoce possible.
- ➔ Garantir le fait que la distribution soit accessible aux enfants handicapés et à leurs familles, et que leurs besoins spécifiques, alimentaires ou non, se voient comblés.
- ➔ Être conscient de la terminologie utilisée pour décrire les personnes handicapées, et développer ensemble avec les enfants et les communautés des programmes pour promouvoir le changement.



Plaidoyer & Sensibilisation

- ➔ Plaidoyer avec tous les secteurs pour veiller à ce que les abris, les installations relatives à l'eau et à l'assainissement, l'éducation et les autres services soient délivrés à des endroits accessibles.
- ➔ Travailler avec les groupes et les organisations communautaires pour développer des stratégies pour faire changer les normes et les pratiques sociales qui discriminent à l'encontre, ou qui sont préjudiciables pour les enfants handicapés.
- ➔ Élaborer et disséminer des informations et des messages concernant l'accès aux services et les droits des enfants visant spécifiquement les enfants handicapés dans plusieurs formats pertinents.

Le HCR et ses Partenaires en Action :

Exemples tirés du terrain

Au YEMEN, le HCR soutient les Centres d'Intervention Précoces (CIP) pour les enfants avec des handicaps physiques ou mentaux dans le milieu urbain de Basateen, Aden, et dans le camp de Kharaz, conjointement avec ADPSN. Le programme favorise l'interaction entre les enfants, les aide à apprendre les compétences motrices et sensorielles basiques, renforce leur autonomie et fournit du soutien psychosocial dans une atmosphère propice et encourageante. Dans les centres, les enfants sont évalués et préparés pour être scolarisés dans le système éducatif formel. L'EIC fournit des activités récréatives renforçant la confiance en soi des enfants et les aidant à s'intégrer dans les communautés. Le programme comprend également un soutien à domicile grâce à des travailleurs communautaires, et organise la production locale des aides techniques, ce qui renforce l'implication de la communauté.

EN TANZANIE, le HCR et l'IRC soutiennent les enfants handicapés dans le camp de Nyarugusu par un programme de réhabilitation basé sur la communauté, dont le but est de rendre l'éducation à la fois inclusive et spécifique. Le programme cible les enfants présentant une déficience visuelle, des troubles du langage et de l'audition, ainsi que ceux vivant avec des invalidités physiques ou mentales.

Les enfants handicapés sont intégrés dans des classes normales, régulières, et ceux qui en ont besoin sont inscrits dans des classes spécifiques au sein des écoles primaires. Des salles de classe spécialement construites / transformées renforcent l'accessibilité, alors que la rénovation des toilettes les rend sûres, accessibles et hygiéniques pour les filles et les garçons handicapés.

Des bureaux d'écolier ont été conçus sur mesure pour fournir aux enfants handicapés spécifiques un environnement d'apprentissage confortable et favorable. Des professeurs additionnels et des éducateurs spécialisés ont été recrutés et formés pour accorder le temps et le soutien nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques des enfants handicapés.



Les filles et les garçons sont protégés contre les dangers, les blessures et les risques de devenir handicapés pour cause de menaces physiques dans leur environnement. Les besoins physiques et psychosociaux des enfants blessés **sont couverts dans les plus brefs délais et de manière efficace.** (Standard 7)

Toutes les filles et tous les garçons vivant dans des zones en situation d'urgence **ont accès aux services de base et bénéficient d'une protection.** Les causes et les formes d'exclusion des enfants sont identifiées et donnent lieu à une intervention. (Standard 18)

Standards Minimums pour la Protection de l'Enfance dans l'Intervention Humanitaire



Pour des informations complémentaires:

- ➔ HCR 2011. *Note d'orientation : Travailler avec les personnes handicapées dans les situations de déplacement forcé* : <http://goo.gl/iBkNDL2>
- ➔ HCR, *UNHCR and Disabilities Resources* (en anglais) : <http://goo.gl/Q187KH>
- ➔ UN Enable (en anglais) : <http://www.un.org/disabilities>
- ➔ WRC, 2014. *L'inclusion du handicap Mettre en pratique les politiques dans l'action humanitaire* : <http://goo.gl/WOM14A>
- ➔ Ressources de Handicap International : <http://www.handicap-international.fr/>
- ➔ ARC, Module contenant un sujet critique 3 : Enfants handicapés : <https://goo.gl/vcQKjw>
- ➔ UNICEF, *Children with Disabilities Resources* (en anglais) : <http://goo.gl/1rCGSq>
- ➔ HCR/WRC 2013. *Community Based Protection and Inclusive Education* (vidéo en anglais) : <http://youtu.be/-jnekaOx>